

Election du Comité Directeur

Mandat 2020 – 2024

Samedi 21 novembre 2020

* * * * *

Conditions de validité des listes et d'éligibilité des candidats

Dépôt des listes

Conditions de validité des listes

En application des articles 15 des Statuts et 12-F du Règlement Intérieur, pour pouvoir être admise à participer au scrutin :

1. Chaque liste doit être complète et comporter 30 noms.
2. Parmi ces 30 noms, doivent figurer et être identifiés comme tels :
 - Un médecin
 - Un représentant technique fédéral gymnastique artistique masculine
 - Un représentant technique fédéral gymnastique artistique féminine
 - Un représentant technique fédéral gymnastique rythmique
 - Un représentant technique fédéral trampoline/tumbling
 - Un représentant technique fédéral aérobic
 - Un représentant technique fédéral gymnastique acrobatique
 - Un représentant technique fédéral TeamGym
3. La liste doit comporter autant de candidats masculins (15) que de candidates féminines (15).
4. La liste doit comporter, à la suite du dernier titulaire de la liste, le nom de deux suppléants, un homme et une femme.
5. La liste doit être accompagnée :
 - a. d'un projet pour l'ensemble de la Fédération et la durée du mandat.
 - b. d'un document signé de chaque candidat de la liste, confirmant son appartenance à ladite liste. Un modèle est joint ci-après.
6. Il appartient à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales d'examiner la recevabilité des listes. En application de l'article 26 des Statuts, la commission notifie, dans les 5 jours suivant la date de dépôt des listes, à la personne placée en tête de chaque liste ou à tout autre candidat désigné par elle, les éventuelles causes d'irrecevabilité qu'elle aura identifiées. A compter de cette notification, les listes pourront être modifiées dans un délai de 5 jours.

Conditions d'éligibilité des candidats

Articles 15 des Statuts – 14-B du Règlement Intérieur

- Pour être éligible au Comité Directeur, tout candidat figurant sur une liste doit :
 - être licencié à la Fédération lors des saisons 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et être licencié pour la saison 2020/2021 au plus tard le 4 septembre 2020,
 - avoir 18 ans révolus, au plus tard le 4 septembre 2020.
- Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
 - 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
 - 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Ne peuvent se présenter au Comité Directeur :
 - ⇒ les salariés de la FFG et des structures déconcentrées, titulaires d'un contrat de travail au jour du dépôt des listes, rémunérés mensuellement ;
 - ⇒ les personnels placés par l'Etat auprès de la Fédération.
- Les candidats au titre de la catégorie de médecin doivent être titulaires d'un diplôme de docteur en médecine reconnu en France.
- Les membres sortants du Comité Directeur sont rééligibles.
- Chaque candidat ne peut figurer que sur une seule liste.
- Chaque candidat doit remplir les conditions d'éligibilité le jour de la date limite du dépôt des listes soit le **4 septembre 2020**.

Dépôt des listes

La date limite du dépôt des listes est fixée au **4 septembre 2020**, cachet de la poste faisant foi. Chaque liste doit être envoyée à l'adresse suivante :

Fédération Française de Gymnastique
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
7 ter, cour des petites écuries
75 010 Paris



Attestation d'appartenance à une liste

Je soussigné (e).....atteste me présenter au Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique lors de l'élection qui aura lieu le samedi 21 novembre 2020.

J'atteste appartenir à la liste..... conduite par.....

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 15 des Statuts et 14-B du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature



Attestation d'appartenance à une liste

Pour les candidats au titre du poste de médecin

Je soussigné (e)..... atteste me présenter au Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique lors de l'élection qui aura lieu le samedi 21 novembre 2020.

J'atteste appartenir à la liste..... conduite par.....

Je me présente au titre de la catégorie de médecin. J'atteste sur l'honneur être détenteur d'un diplôme de docteur en médecine reconnu en France.

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 15 des Statuts et 14-B du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature



Attestation d'appartenance à une liste

Pour les candidats au titre de représentant technique fédéral d'une discipline

Je soussigné (e)..... atteste me
présenter au Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique lors de l'élection
qui aura lieu le samedi 21 novembre 2020.

J'atteste appartenir à la liste.....
conduite par.....

Je me présente au titre de la catégorie de représentant technique fédéral
..... (*nom de la discipline*).

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 15 des Statuts
et 14-B du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature